

Domaine	Arts visuels
Filière	Bachelor Arts visuels
Titre du module	Ouverture 1 WS
Type de module	Module fondamental spécialisé – Module obligatoire*
Code	FS 01.11
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	6 ECTS
Semestre	Module de niveau B1. Organisé sur les 2 premières semaines du semestre d'automne.
Lieu	HEAD - Genève
Prérequis	Aucun prérequis
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Organisé en tronc commun, ce module permet une première confrontation des étudiant-e-x-s à des méthodes de création. Il permet également de prendre connaissance de l'école et des différentes options et champs d'expérimentations et de recherches proposés par le département Arts visuels.
Contenu et formes d'enseignement	Dès la rentrée académique, les étudiant-e-x-s de première année sont invité-e-x-s à suivre un programme initial d'Année 1. Un workshop de deux semaines propose une porte d'entrée très large dans la création artistique contemporaine. Son point de départ ne laisse présager en rien des mediums ni des thématiques choisis par les étudiant-e-x-s. Il est pensé pour être le plus ouvert possible, tout en fournissant un cadre de travail précis. Durant les deux semaines qui font suite au workshop initial, des séances d'informations sur les différents ateliers constituant le cycle bachelor sont organisées et chacun-e-x est appelé-e-x-s à choisir un programme d'option.
Modalités d'évaluation et validation	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale (jury) par lae ou les professeur-e-x-s responsable-s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il-elle-x est sollicité-e-x par l'enseignant-e-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation et de répétition	Pas de remédiation possible. Répétition : si les crédits attribués au module ne sont pas obtenus, le module doit être répété dans le cadre du module Ouverture 2 ES – FS02-12. Pas de remédiation possible lors de la répétition du module.
Enseignant-e-x-s	Ambroise Tièche, Delphine Reist et un-e-x intervenant-e-x-s invité-e-x-s
Responsable-x-s du module	Ambroise Tièche
Descriptif validé le	06.07.2023
Par	Charlotte Laubard, responsable du département Arts Visuels

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.